

latif de la production, offrent la plus grande somme d'avantages naturels. Il n'est point de doctrine plus saine que celle-là. Mais quand les différentes nations, au lieu de pratiquer le libre-échange, se protègent les unes contre les autres au moyen de tarifs de plus en plus élevés, l'individu ne peut plus appliquer sa théorie à coup sûr, surtout si, à un moment donné, il consent à conférer à d'autres nations un avantage qui met une certaine entrave au commerce de son propre pays. Voilà pourquoi je soutiens, moi qui suis convaincu de l'excellence de la théorie du libre-échange, que dans l'application de nos conceptions et de nos principes économiques il nous faut tenir compte des conditions qui prévalent dans le monde et mettre notre théorie en pratique dans la mesure permise par les conditions actuelles.

Monsieur l'Orateur, souffrez que je rappelle que ceux qui, en Angleterre, furent les plus vigoureux défenseurs du libre-échange, n'ont pas atteint leur but en un seul jour, en une seule année, ni même au cours d'une seule génération. La Grande-Bretagne n'a pas été dotée du libre-échange pendant la durée d'une seule et même législature de son parlement. Si l'on fait abstraction complète du traité de réciprocité que Pitt négocia avec la France en 1787, traité qui marquait un des premiers pas vers l'affranchissement du commerce, mais qui fut anéanti par la guerre napoléonienne, on constate qu'il s'est écoulé quelque trentecinq ans entre le jour où le tarif fut pour la première fois l'objet d'une réduction sensible et celui où il fut donné aux libre-échangistes d'Angleterre d'abaisser le tarif de leur temps à un point tel qu'ils purent dire que le libre-échange était devenu fait accompli. Et durant cette période un changement s'était opéré en Angleterre depuis le premier jour où elle avait commencé à abaisser son tarif. Les industries britanniques ne faisaient que de naître pour ainsi dire, mais, avec le temps, l'effet de ce qu'on désigne la révolution industrielle s'est fait sentir, l'industrie s'est transformée de plus en plus sous l'influence du mécanisme et l'Angleterre est devenue un des plus grands pays manufacturiers de l'univers.

Mais son activité ne s'est pas bornée au développement de ses manufactures à cette époque; elle a également travaillé à l'essor de sa marine marchande et de son commerce sur les hautes mers, et c'est pendant cette ère d'expansion, de l'industrie comme du commerce maritime qu'elle a commencé à abaisser les droits, le premier pas qui devait finalement la conduire au libre-échange.

Si nous étions logiques en discutant l'introduction du libre-échange au pays, nous

étudierons avec soin les faits essentiels qui ont précédé l'adoption de ce régime en Angleterre. J'ai mentionné le pacte de réciprocité avec la France que Pitt a négocié en 1787. C'est en 1825 que Huskisson a réduit le tarif exorbitant jusqu'à concurrence d'un tarif maximum de 30 p. 100 sur les articles entièrement manufacturés. Peel, en 1842, a abaissé le tarif au maximum de 20 p. 100 et, en 1846, a révoqué les corn laws. C'est en 1853 que Gladstone a réduit le tarif au maximum de 10 p. 100 et finalement supprimé tous les droits protecteurs, ce qui coïncidait avec la signature de la seconde convention de réciprocité avec la France négociée par Cobden en 1860. Lorsque l'Angleterre a introduit le libre-échange avec cette prudence, elle était certainement la plus grande nation manufacturière et commerciale du monde. Sa nouvelle politique a beaucoup aidé ses commerçants sans nuire pour cela à ses manufacturiers qui pouvaient défier la concurrence presque sur toute la ligne. Le dernier pas a été fait lorsqu'elle a négocié un pacte de réciprocité avec les autres principales contrées manufacturières de l'univers.

Le Canada, qui, l'an dernier et cette année, a abaissé considérablement son tarif, va-t-il enlever les obstacles entièrement, sans se soucier de la politique de notre puissant voisin où le parti favorable au tarif élevé, comme nous le savons à notre désavantage, est au pouvoir? Le budget actuel accorde des droits plus modérés à l'une et propose des négociations dans ce sens à l'autre des deux grandes nations avec lesquelles nous faisons les cinquantièmes de notre commerce étranger, alors que des conventions de réciprocité avec deux autres de nos principaux clients ont été soumises au Parlement?

Puis-je dire à mon honorable ami de Brome (M. McMaster) et aux honorables députés du parti progressiste que je ne m'oppose nullement aux vues qu'ils peuvent exprimer. Je crois en leur sincérité au sujet de droits moins élevés sur les denrées et des bénéfices que le pays pourrait en retirer. Mais ce que je n'approuve pas est la méthode qu'ils emploient pour atteindre leur but. Mon honorable ami de Brome croit-il que Pitt, Huskisson, Peel, Gladstone, ces champions du libre-échange, n'ont pas eu leurs désappointements et vécu des heures difficiles? Croit-il que ces illustres hommes d'Etat ne se sont pas sentis abandonnés parfois lorsqu'ils se voyaient dans l'impossibilité de réaliser les idéals qu'ils avaient tant à cœur? S'ils avaient jugé à propos de se séparer de leur parti, même dans les limites que mon honorable ami a jugé nécessaires de la faire, les noms de Gladstone, Peel, Huskisson auraient-ils passé à la postérité comme ceux d'hommes d'Etat qui ont